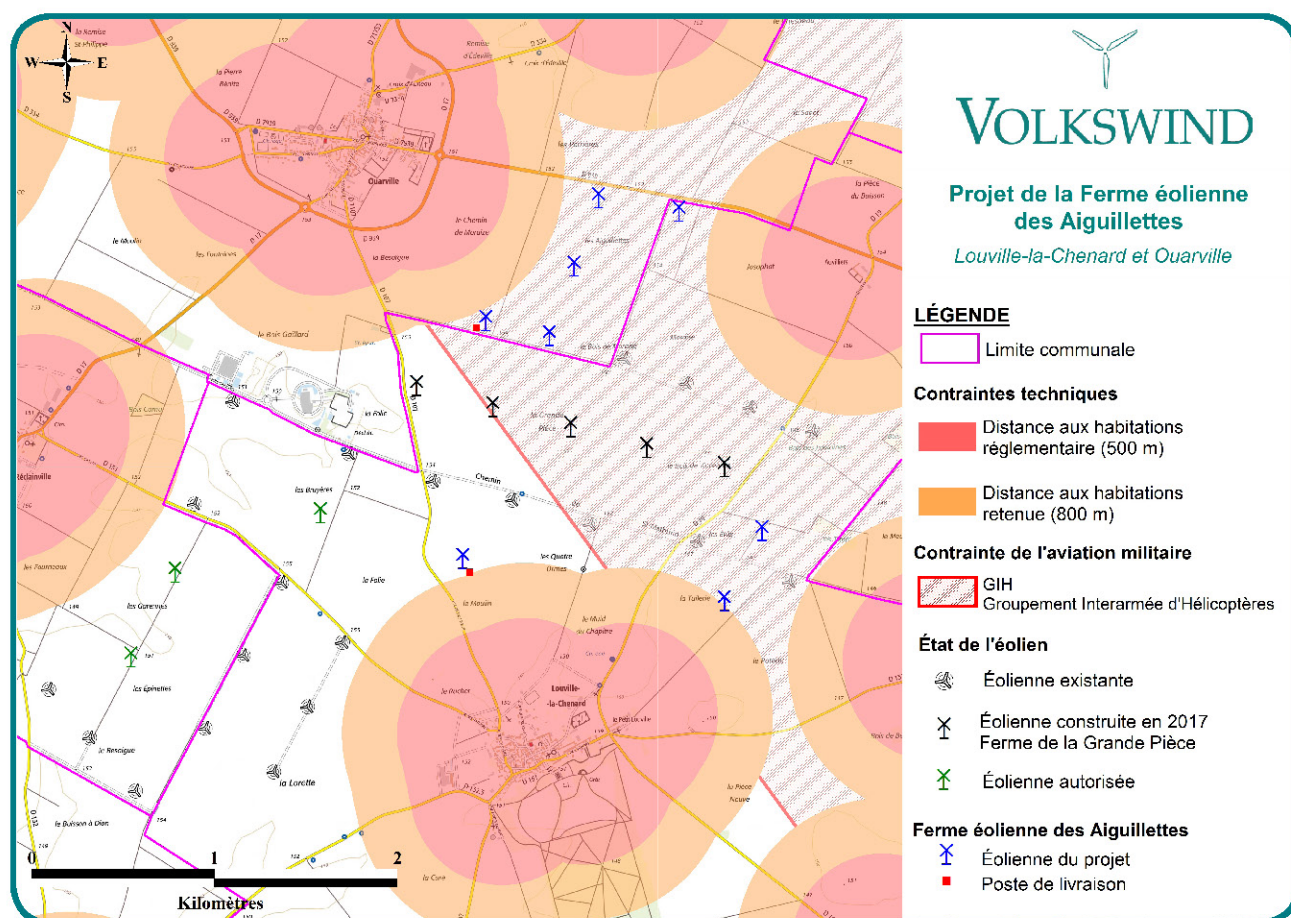


# Le projet de la ferme éolienne des Aiguillettes

## Contraintes autour de la zone de projet



### L'étude acoustique

Des mesures acoustiques ont été réalisées du 16 novembre au 14 décembre 2017 à proximité des habitations les plus proches. Des simulations menées par un bureau d'études acoustiques spécialisé permettront de rendre compte du respect de l'arrêté du 26 août 2011. De plus, des mesures de réception seront réalisées après la construction du parc afin d'attester de sa conformité avec la réglementation acoustique.

### Et pour ma télé...

De nombreuses études sont nécessaires à l'élaboration d'un tel projet. Volkswind réalise notamment une étude préalable sur l'état de la réception TV des habitations à proximité du projet. En cas de problème de réception du fait des éoliennes, la société mettra tout en oeuvre pour y remédier à ses frais conformément à l'article L112-12 du code de la construction et de l'habitation.

## Information chronologique

2003	Obtention du permis de construire pour un projet de 18 éoliennes, développé par Volkswind.
2010	Obtention du permis de construire pour un projet d'extension de 6 éoliennes, développé par Volkswind.
17 mai 2016	Présentation du projet de la ferme éolienne des Aiguillettes au Conseil municipal de Louville-la-Chenard.
Mars 2017	Présentation du projet de la ferme éolienne des Aiguillettes au Conseil municipal de Ouarville.
Juin 2017	Consolidation de l'étude écologique de la ferme éolienne de la Grande pièce.
Août 2017	Lancement de l'étude paysagère.
8 Septembre 2017	Délibération du Conseil municipal de Louville-la-Chenard en faveur du projet.
16 Novembre 2017	Lancement de l'étude acoustique.
Décembre 2017	Délibération du Conseil municipal de Ouarville en faveur du projet.
Mars 2018	Dépôt d'une demande d'autorisation environnementale pour 8 éoliennes Vestas V117 de 3,6 MW.

# Le projet en images

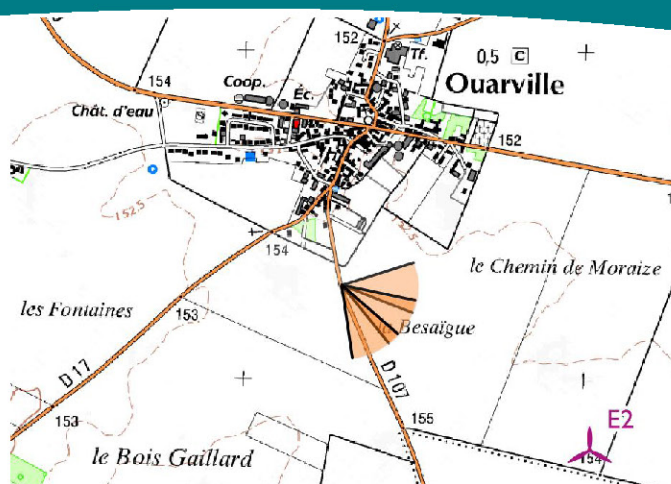
*Point de vue depuis Ouarville  
En sortie Sud de Ouarville*

*Distance à la première éolienne  
Position de l'observateur / au projet  
Intérêt*

**850 m**

**Nord-ouest**

**Lieu de vie proche, route à usage quotidien**



Panorama du parc existant



Photomontage avec les éoliennes du projet



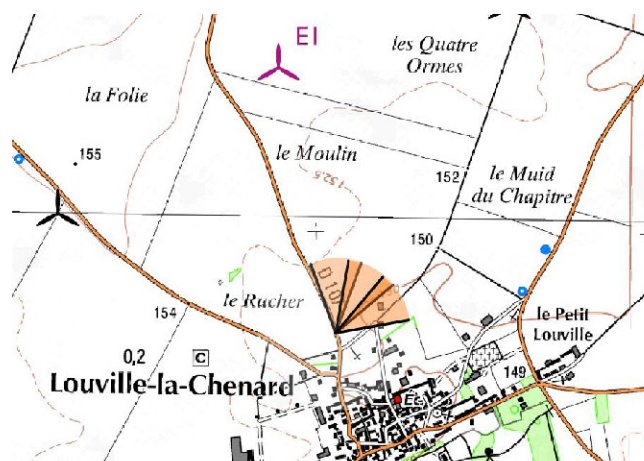
*Point de vue depuis Louville-la-Chenard  
En sortie Nord de Louville-la-Chenard*

*Distance à la première éolienne  
Position de l'observateur / au projet  
Intérêt*

**830 m**

**Sud**

**Lieu de vie proche, route à usage quotidien**



Panorama du parc existant



Photomontage avec les éoliennes du projet



## Les retombées économiques sur le territoire

Les retombées économiques sur le territoire se traduisent aux échelles communale, intercommunale, départementale et régionale. Plusieurs impôts locaux sont à considérer : la TFB (Taxe Foncière sur le Bâti), l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau), et la CET (Contribution Économique Territoriale).

Le bloc intercommunal bénéficie d'un pourcentage défini de la TFB, de l'IFER et de la CET, représentant pour ce projet un total d'environ 22 500 € par an et par éolienne<sup>1</sup>. À l'échelle communale, la TFB constitue l'unique impôt reversé. En considérant les taux en vigueur de la TFB<sup>2</sup> et la convention d'utilisation des chemins communaux conclue entre Volkswind et les mairies, les retombées du projet de la ferme éolienne des Aiguillettes sont de l'ordre de 12 000 € par an et par éolienne pour les communes de Ouarville et Louville-la-Chenard.

<sup>1</sup> Donnée estimative qui dépend de nombreux facteurs et de l'évolution fiscale nationale et locale.

<sup>2</sup> Depuis 2015 respectivement 9,5 % et 13,08 % pour Ouarville et Louville-la-Chenard.